

**Département du Calvados**  
**Communauté de communes**  
**Seulles Terre et Mer**

-----  
**Siège social :**  
**10 Place Edmond Paillaud**  
**Creully**  
**14480 CREULLY SUR SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Délibération n°DEL2022\_080 : Adoption de la**  
**modification des statuts du Syndicat Eau du Bassin**  
**Caennais**

Séance du 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 22 septembre, à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 16 septembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 16 septembre 2022.

<b>Nombre de conseillers communautaires</b>		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	39	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITÉ</b>
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
*Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Geoffroy JEGOU DU LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DRÉAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VÉRET.*

Ont donné pouvoir :  
*Sandrine GARCON a donné pouvoir à Didier COUILLARD*  
*Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE*  
*Jean-Daniel LECOURT adonné pouvoir à Véronique GAUMERD*  
*Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Thierry OZENNE*  
*Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer du 16 juin 2022 est adopté à l'unanimité*

**DEL2022\_080 : ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT EAU DU BASSIN CAENNAIS**

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions de ses articles L. 5211-17 et suivants ;
- Vu la délibération du comité syndical d'Eau du bassin caennais du 30 août 2022, par laquelle le comité syndical a adopté le projet de statuts applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et a donné délégation au Président afin de transmettre aux collectivités concernées la délibération approuvant les nouveaux statuts, ainsi que le projet de nouveaux statuts et leur annexe, pour qu'elles se prononcent sur leur approbation dans un délai de trois mois après leur réception,
- Vu le projet de statuts d'Eau du Bassin caennais applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 15 septembre 2022.

Considérant que la communauté de communes Seules Terre et Mer est membre du Syndicat Eau du bassin caennais.

Considérant que les statuts d'Eau du bassin caennais seront modifiés suite :

- à la demande de sortie de la commune de Val d'Arry,
- au changement de nom du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région d'Argences-Clos Morant, devenu syndicat mixte Eau en Val es Dunes,
- la suppression des statuts transitoires de début 2020.

Considérant que la sortie de la commune de Val d'Arry est conditionnée à l'accord des membres d'Eau du bassin caennais.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** la sortie de la commune de Val d'Arry du syndicat Eau du bassin caennais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- **APPROUVE** la prise en compte du changement de nom du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région d'Argences-Clos Morant, devenu syndicat mixte Eau en Val es Dunes.
- **APPROUVE** les statuts d'Eau du bassin caennais applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

  
PRESIDENT  
Thierry OZENNE

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN